

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—MINISTRES PROVINCIAUX DU TRAVAIL ASSISTANT À LA CONFÉRENCE ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail peut-il nous dire si plusieurs des ministres provinciaux du Travail assistent à la conférence actuelle sur le chômage saisonnier?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Les dix ministres provinciaux du Travail ont accepté l'invitation. Il y en a neuf qui assistent à la conférence, le dixième étant malade et ne pouvant y assister.

LES SUBSIDES

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 14 juillet, sur la motion de l'hon. M. Fleming invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ainsi que sur l'amendement de l'hon. M. Pearson et le sous-amendement de M. Herridge.

RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION—LIGNE DE CONDUITE DU GOUVERNEMENT

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): La façon d'utiliser la technique de la radio et de la télévision avec le maximum d'avantages et le minimum de dépenses pour les Canadiens est certainement un des problèmes les plus difficiles qui puissent se poser au gouvernement du Canada, quel que soit le parti au pouvoir. C'est quelque chose que nous devons avoir, car nous ne pouvons nous en passer; mais, lorsque nous en considérons le coût phénoménal dans un pays aussi vaste que le nôtre, nous nous demandons comment nous pouvons nous permettre cette dépense.

Cela soulève la question de savoir quel régime convient le mieux à nos conditions particulières. Tout d'abord, pour ce qui est du régime même, nous avons trois choix. Nous pourrions avoir un régime complètement public, un régime n'intéressant que la libre entreprise ou une combinaison des deux. A mon avis, le régime actuel, qui consiste non seulement à combiner mais à associer l'entreprise publique et l'entreprise privée, le secteur public occupant le plan supérieur, est le meilleur qui puisse exister et il faudrait le maintenir, selon moi, en modifiant peut-être certaines choses dans les pouvoirs de réglementation.

Une association entraîne nécessairement la réglementation. Même si, selon moi, ceux qui se sont prononcés contre Radio-Canada

[M. Herridge.]

dans les mémoires qu'ils ont présentés à la Commission Fowler, n'ont pas établi une thèse bien solide, il y aurait peut-être lieu d'appliquer le règlement qu'a proposé cet organisme. Il n'y a pas que le problème financier; il y a aussi la difficulté de faire en sorte que notre réseau ne devienne pas le porte-parole ou le propagandiste du gouvernement au pouvoir. Il faut aussi nous assurer que notre réseau de radio-télévision ne devienne pas le porte-parole d'éléments subversifs.

On a dit que Radio-Canada peut servir à l'essor de notre culture. Je conviens volontiers que l'apport de la société dans ce domaine vaut la peine d'être mentionné. Mais je crois qu'elle pourrait s'acquitter d'une tâche encore plus importante, une tâche dont ne pourrait pas aussi bien s'acquitter tout autre organisme, et qui ferait de la société la force de cohésion capable de nous faire saisir les belles valeurs sur lesquelles repose notre culture, dont s'inspire notre mode de vie et qui l'ont alimenté jusqu'ici. A une époque de guerre froide comme la nôtre, cette fonction de Radio-Canada est peut-être la plus importante de toutes.

Terre-Neuve n'a guère à se plaindre de Radio-Canada, ni des postes privés. De fait, nous y avons des émissions très utiles et agréables et nous sommes particulièrement favorisés en ayant des postes privés qui, à mon avis, font plus que leur part pour l'essor de la culture dans la province. J'ai écouté les émissions de postes privés d'autres régions du Canada et je n'en ai pas encore entendu qui s'acquittent mieux de leur tâche que ceux de Terre-Neuve.

Quant à ma circonscription de Burin-Burgeo, je profite de l'occasion pour dire ici qu'un très petit nombre de mes commettants peuvent bénéficier des services de Radio-Canada. Les services de Radio-Canada nous sont nécessaires à Terre-Neuve si l'on veut assurer l'unité dans la province comme elle doit régner sur le plan national. Mais nos intérêts sont différents et l'une des fonctions que Radio-Canada pourrait remplir serait de remédier à l'isolement causé par la géographie et par cette différence d'intérêts. Dans la partie ouest de ma circonscription, les gens ne peuvent capter les émissions de la station Radio-Canada de Saint-Jean, en dépit des fortes sommes qui ont été dépensées il y a quelques années pour amplifier la puissance et essayer d'étendre le rayonnement de cette station.

Je crois qu'il a été clairement démontré qu'on ne peut atteindre par radio la côte sud de Terre-Neuve sans construire de petites stations-relais soit dans la péninsule de Burin, soit à Port-aux-Basques, soit aux deux